

Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Service de la Scolarité Centrale
Cellule de Pilotage des Applications de Scolarité

ECANDIDAT FOIRE AUX QUESTIONS

QUI PEUT CANDIDATER DANS ECANDIDAT

[Je suis étranger et je souhaite candidater à une formation](#)

Les candidats étrangers souhaitant candidater à une formation de l'Université Paris Descartes doivent suivre une procédure différente, selon leur nationalité, lieu de résidence ou niveau d'étude.

- **Vous êtes étudiant non européen résidant dans un pays relevant de la procédure « Etudes en France » (Campus France)**

Pays concernés par la procédure "Études en France" : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République du Congo Démocratique, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam.

Pour plus d'informations :

<https://www.campusfrance.org/fr/procedure-etudes-en-France>
<https://www.univ-paris5.fr/INTERNATIONAL/Admission-des-etudiants-etrangers#%C3%A9tudes%20sup>

- **Vous êtes un étudiant non européen ne relevant pas de la procédure « Etudes en France » (campus France)**

Les étudiants non-européens ne relevant pas de la procédure "Études en France" doivent faire une demande d'admission préalable pour s'inscrire en première année de licence. Pour les autres niveaux, ils doivent contacter l'établissement concerné.

Pour plus d'informations :

<https://www.campusfrance.org/fr/inscription-etudiant-non-europeen>
<https://www.univ-paris5.fr/INTERNATIONAL/Admission-des-etudiants-etrangers#%C3%A9tudes%20sup>

- **Demande d'admission préalable (DAP) en première année de Licence ou PACES**

Pour candidater en 1^{ère} année de licence ou en PACES, une demande d'admission préalable est obligatoire pour les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.

Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez dans votre pays, vous devez remplir le dossier blanc téléchargeable sur le site du Ministère : <http://www.enseignementsup->

recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premiere-annee-de-licence.html

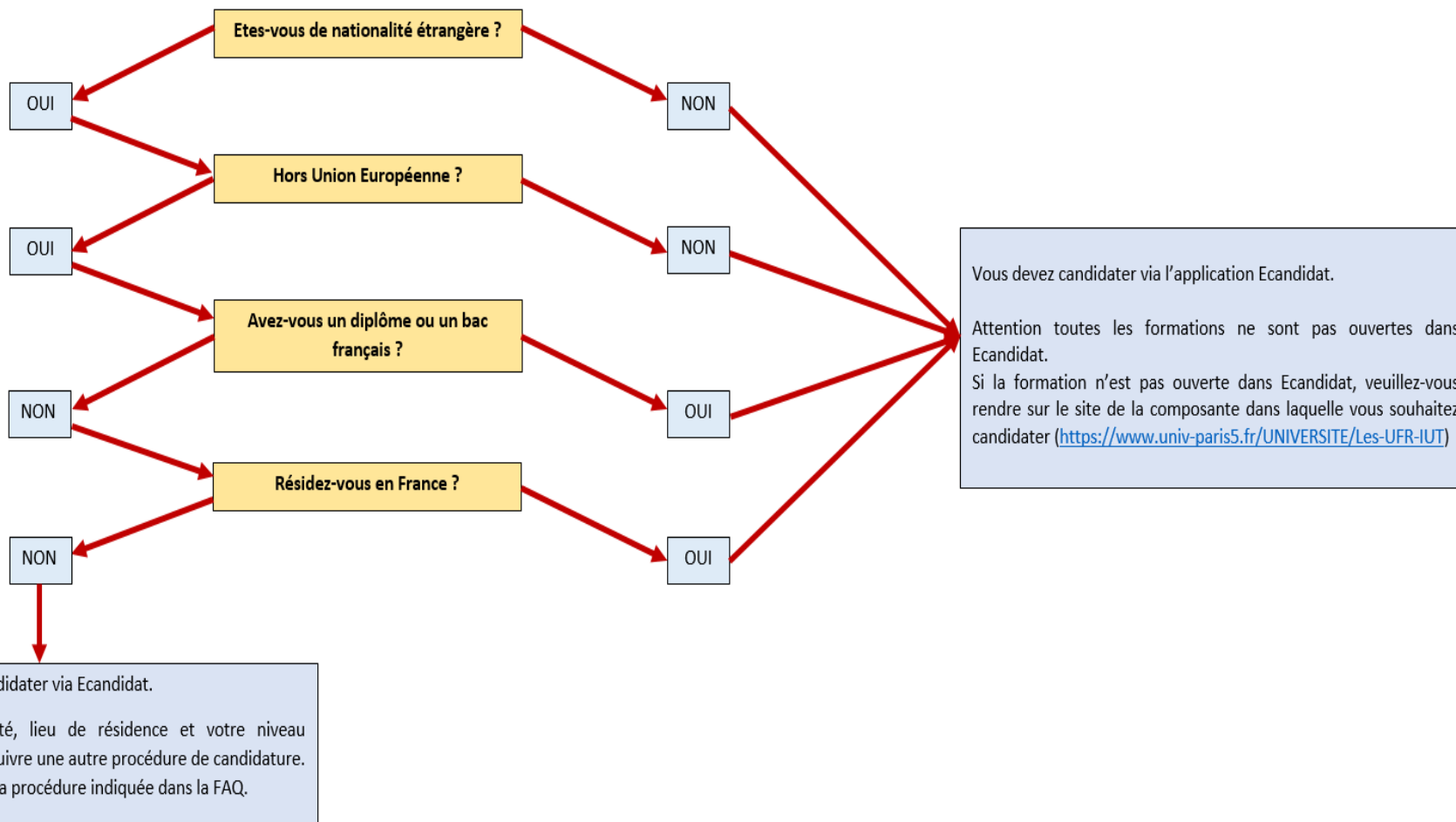
- **Autres situations**

Pour plus d'informations :

<https://www.univ-paris5.fr/INTERNATIONAL/Admission-des-etudiants-etrangers#%C3%A9tudes%20sup>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24759/venir-etudier-en-france.html>

CANDIDATURE DES ETUDIANTS ETRANGERS A L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES



COMPTE ECANDIDAT

[Créer un compte Ecandidat](#)

Pour candidater, vous ne devez créer qu'un seul compte Ecandidat. Vous pouvez candidater à autant de formations que vous le souhaitez avec un même compte.

Les candidatures dans plusieurs formations sont possibles, toutefois nous attirons l'attention des candidats sur le fait que la cohérence du projet professionnel est un critère important de sélection.

- **Je ne suis pas étudiant à Paris Descartes**

Pour créer un compte Ecandidat, vous devez vous rendre sur la page d'accueil d'Ecandidat.

- cliquez sur le lien « CREER UN COMPTE »

- indiquez votre nom, prénom et une adresse mail valide dans la fenêtre qui s'ouvrira.

Attention : l'adresse que vous indiquerez servira à vous contacter pour toutes les étapes de votre candidature à une formation.

Un mail automatique comportant votre identifiant et votre mot de passe vous sera envoyé à l'adresse mail que vous avez indiquée.

Vous avez 5 jours pour valider la création de compte Ecandidat. Passé ce délai vous devrez recréer un compte.

- **Je suis étudiant à Paris Descartes**

- Cliquez sur le bouton « Connexion » dans la zone indiquée « Je suis étudiant à l'Université Paris Descartes »

- Saisissez vos identifiants ENT étudiant. Si vous n'avez pas activé votre ENT étudiant, faites le avant de tenter de vous connecter à Ecandidat.

[J'ai perdu mon code d'activation](#)

Si vous avez perdu votre code d'activation, vous pouvez faire une demande de renvoi du code d'activation.

Sur la page d'accueil Ecandidat, cliquez sur le lien « J'ai perdu mon code d'activation » puis saisissez l'adresse mail utilisée pour la création de votre compte, nous vous renverrons le mail contenant votre login, un nouveau mot de passe et la procédure de validation de votre compte.

[J'ai oublié mes identifiants](#)

Si vous avez perdu vos identifiants de connexion vous pouvez faire une demande de renvoi des identifiants.

Pour cela, rendez-vous sur la page d'accueil Ecandidat, cliquez sur le lien « J'ai oublié mes identifiants » puis saisissez l'adresse mail utilisée pour la création de votre compte, un mail vous sera envoyé contenant votre login et un nouveau mot de passe.

Compte verrouillé par un autre utilisateur

Si Ecandidat vous indique que votre dossier de candidature est verrouillé par un autre utilisateur cela signifie que votre dossier est actuellement consulté par la scolarité ou par les membres de la commission pédagogique.

Pour accéder à votre dossier, reconnectez-vous ultérieurement.

Si le problème persiste toute la journée ou plusieurs jours, veuillez contacter le service scolarité (les coordonnées sont indiquées dans la zone « Contact »).

J'ai créé un compte Ecandidat l'année dernière et celui-ci ne fonctionne plus cette année

Si vous avez créé un compte l'année dernière, celui-ci n'est plus valable.

A chaque nouvelle campagne les comptes candidats sont supprimés. Vous devez donc créer un nouveau compte Ecandidat afin de pouvoir candidater pour cette nouvelle campagne. Vous pouvez utiliser l'adresse de l'année dernière pour créer votre nouveau compte Ecandidat à la condition que votre adresse mail soit toujours valide.

Compte créé sur une autre plateforme Ecandidat non reconnu.

Si vous avez créé un compte Ecandidat sur une autre plateforme Ecandidat celui-ci n'est pas reconnu sur une autre plateforme. Vous devrez créer un nouveau compte.

OFFRE DE FORMATION

Je ne trouve pas dans Ecandidat la formation à laquelle je souhaite candidater

Toutes les formations de l'Université Paris Descartes ne sont pas disponibles dans Ecandidat.

Les formations ouvertes dans Ecandidat sont disponibles en cliquant dans l'onglet « Offre de formation » à partir de la page d'accueil.

Si la formation à laquelle vous souhaitez candidater ne se trouve pas dans la liste, veuillez consulter le site de la composante concernée : <https://www.univ-paris5.fr/UNIVERSITE/Les-UFR-IUT>

Une formation apparait plusieurs fois dans l'offre de formation

Il est possible que certaines formations apparaissent plusieurs fois car elles mentionnent le régime d'inscription du candidat.

Attention : si vous avez un doute sur la formation à sélectionner, n'hésitez pas à contacter le service scolarité afin d'avoir des précisions.

Vous trouverez ci-dessous le détail de chacun des régimes :

FI = Formation Initiale

Ce régime concerne les candidats qui ont suivi régulièrement leur scolarité, sans interruption supérieure à 2 ans.

FA = Formation en Apprentissage

Ce régime concerne les candidats qui souhaitent suivre une formation en apprentissage (alternance entreprise/université). Il est nécessaire de posséder un contrat d'apprentissage pour suivre cette formation. Le contrat d'apprentissage est nécessaire pour pouvoir s'inscrire administrativement. Cela n'est pas grave si vous n'avez pas de contrat au moment de la candidature mais vous devrez rechercher activement une entreprise.

FC = Formation Continue

Ce régime concerne les candidats qui sont : salariés, demandeurs d'emploi ou en reprise d'études après une interruption de votre scolarité d'au moins 2 ans.

Pour plus d'informations sur la formation continue : <http://www.scfc.parisdescartes.fr/>

Que signifie les termes FI, FA, FC à la fin des formations ?

FI, FA, FC indiquent le régime d'inscription des candidats.

FI = Formation Initiale

Ce régime concerne les candidats qui ont suivi régulièrement leur scolarité, sans interruption supérieure à 2 ans.

FA = Formation en Apprentissage

Ce régime concerne les candidats qui souhaitent suivre une formation en apprentissage (alternance entreprise/université). Il est nécessaire de posséder un contrat d'apprentissage pour suivre cette formation. Le contrat d'apprentissage est nécessaire pour pouvoir s'inscrire administrativement. Cela n'est pas grave si vous n'avez pas de contrat au moment de la candidature mais vous devrez rechercher activement une entreprise.

FC = Formation Continue

Ce régime concerne les candidats qui sont : salariés, demandeurs d'emploi ou en reprise d'études après une interruption de votre scolarité d'au moins 2 ans.

Pour plus d'informations sur la formation continue : <http://www.scfc.parisdescartes.fr/>

ETAPES DE LA CANDIDATURE

Etapes de la candidature

- 1 - Création d'un compte E candidat par le candidat
- 2 - Réception par le candidat du mail avec ses identifiants et l'URL de validation du compte

- 3 - Saisie par le candidat de ses informations personnelles
- 4 - Sélection des formations souhaitées
- 5 - Dépôt des pièces demandées pour chaque formation
- 6 - Transmission via Ecandidat du dossier de candidature

Suite à la transmission de votre dossier vous recevrez différents mails de la part de la Scolarité.

Vous devrez veiller à consulter régulièrement votre messagerie afin de pouvoir suivre le traitement de votre candidature.

COMPLETER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Comment remplir et transmettre mon dossier de candidature ?

Vous devez tout d'abord renseigner toutes les informations vous concernant :

- Informations personnelles (nom, prénom ...)
- Adresse
- Baccalauréat
- Cursus interne (Etudiants ou ancien étudiants de Descartes : votre cursus s'ajoutera automatiquement à la condition d'avoir saisi votre Numéro INE)
- Cursus externe
- Stages
- Expériences professionnelles

Une fois toutes les informations ci-dessus saisies dans Ecandidat, vous pourrez sélectionner les formations auxquelles vous souhaitez candidater.

Pour chaque formation vous devrez déposer un certain nombre de pièces justificatives et répondre le cas échéant à un questionnaire complémentaire.

N'oubliez pas de consulter l'onglet « Informations complémentaires » avant de déposer vos pièces. La scolarité peut vous transmettre des informations importantes via cet onglet.



i Informations complémentaires

Pour accéder au dépôt des pièces et répondre au questionnaire vous devez sélectionner la formation à laquelle vous candidatez puis cliquer sur « Ouvrir » ou double cliquer sur la formation.

Les pièces à déposer se trouvent dans l'onglet « Pièces justificatives » et le questionnaire complémentaire dans l'onglet « Formulaire complémentaire ».



📄 Pièces justificatives

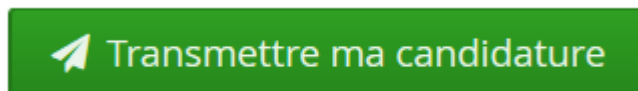


📝 Formulaires complémentaires

N'oubliez pas de déposer l'intégralité des pièces demandées pour chaque formation.

Une fois toutes les pièces déposées dans Ecandidat pour la formation concernée, le bouton « Transmettre ma candidature » devient vert.

Pour transmettre votre dossier de candidature à la scolarité vous devez cliquer sur le bouton :



La transmission du dossier de candidature se réalise directement via Ecandidat. Sauf mention contraire, le dossier de candidature ne doit pas être envoyé par la poste. La procédure de candidature est entièrement dématérialisée.

Une fois votre dossier transmis, la scolarité effectuera une vérification de votre dossier de candidature. Si des pièces sont erronées ou de mauvaises qualités ou manquantes, la scolarité peut être amenée à refuser une ou plusieurs pièces.

Vous serez informé par mail si votre dossier est incomplet. Vous devrez alors déposer de nouveau les pièces refusées.

Pour déposer de nouveau une pièce qui a été refusée, vous devez tout d'abord supprimer la pièce que vous aviez déposée puis charger dans Ecandidat une nouvelle pièce et enfin transmettre une nouvelle fois votre dossier en ligne.

Attention : Si la date limite de transmission du dossier est dépassée, vous ne pourrez pas modifier votre dossier de candidature dans Ecandidat.

Votre dossier de candidature ne pourra être étudié par la Commission Pédagogique qu'à partir du moment où celui-ci est indiqué « Complet » par la Scolarité.

[Je ne trouve pas mon diplôme dans la liste pour compléter mon dossier](#)

Si vous ne trouvez pas dans liste déroulante votre diplôme, vérifiez bien la saisie que vous avez effectué.

Si après vérification, votre diplôme n'apparaît pas, veuillez contacter le mail suivant : sos-ecandidat@parisdescartes.fr

[Je ne trouve pas un établissement dans la liste pour compléter mon dossier](#)

Si vous ne trouvez pas dans liste déroulante votre établissement, vérifiez bien la saisie que vous avez effectué.

Si après vérification, votre établissement n'apparaît pas, veuillez contacter le mail suivant : sos-ecandidat@parisdescartes.fr

[Je ne trouve pas mon Pays, département, commune, série du bac, formation ou mention dans la liste pour compléter mon dossier](#)

Si vous ne trouvez pas dans liste déroulante votre Pays, département, commune, série du bac, formation ou mention, vérifiez bien la saisie que vous avez effectué.

Si après vérification celui-ci n'apparaît pas, veuillez contacter le mail suivant : sos-ecandidat@parisdescartes.fr

Numéro INE/BEA

- **Où trouver numéro INE/ BEA ?**

Vous pouvez retrouver votre numéro INE (Identifiant National Etudiant) ou votre numéro BEA (Base Elèves Académique) sur votre relevé de notes du baccalauréat (depuis l'année 1995/1996) ou sur les documents d'inscription si vous avez été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le numéro INE est composé de 11 caractères alphanumériques.

Si vous ne trouvez pas votre numéro INE, vous devez le demander à votre ancien établissement d'enseignement supérieur.

Si vous avez passé votre baccalauréat avant 1995 et que vous n'avez pas été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur avant 1995 vous ne possédez pas de numéro INE.

- **Mon numéro INE/BEA n'est pas reconnu par Ecandidat**

Si vous n'avez jamais été inscrit à Paris Descartes il est normal qu'Ecandidat ne reconnaisse pas votre numéro INE. L'application ne reconnaît que les numéros INE des étudiants ayant déjà été inscrits à l'Université Paris Descartes. Une fois votre numéro INE saisi, cliquez sur « Oui » pour continuer.

Si vous avez déjà été inscrit à Paris Descartes, vérifiez bien le numéro que vous avez saisi. Si votre numéro INE n'est toujours pas reconnu après vérification et correction vous pouvez le demander au service scolarité de la composante dans laquelle vous étiez inscrit.

Pour contacter votre service scolarité, veuillez consulter la FAQ ci-contre : <http://infos.parisdescartes.fr/scolarite/>

Comment déposer une pièce dans Ecandidat

Pour déposer une pièce dans Ecandidat vous devez tout d'abord renseigner votre dossier de candidature puis sélectionner une formation.

Pour chaque formation vous devrez déposer les pièces demandées.

Pour déposer une pièce vous devez cliquer sur le bouton



et ajouter la pièce demandée.

Quel type de pièce puis-je déposer ?

Ecandidat accepte les types de pièces suivants :

- PDF
- PNG, JPG (format image)

Les autres formats de pièces ne sont pas acceptés par Ecandidat.

Poids maximal des pièces

Le poids de chaque pièce ne doit pas dépasser 5 Mo.

Réduire le poids des pièces justificatives

Pour réduire le poids des pièces, privilégiez le format PDF au lieu du format image (PNG, JPG).

Vous pourrez réduire le poids des fichiers en scannant vos documents en noir et blanc (la couleur augmente le poids du fichier). Vous pouvez également réduire la résolution. Attention la pièce doit être lisible par la commission pédagogique.

Si vous utilisez votre téléphone pour scanner vos documents, n'oubliez pas que des applications gratuites disponibles sur internet existent. Des sites internet vous permettent également d'effectuer cela.

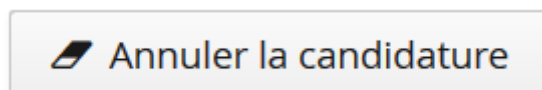
Fusionner des documents

De nombreuses applications ou sites internet existent afin de fusionner des documents (PDF Creator, PDF Architect, PDFsam, etc ...)

Annuler une candidature

Il est possible d'annuler une candidature à la condition de ne pas avoir transmis via Ecandidat votre dossier à la scolarité.

Pour cela vous devez cliquer sur le bouton « Annuler la candidature » dans le récapitulatif de votre dossier de candidature.



Je suis étudiant à Paris Descartes et je constate des erreurs dans mon dossier de candidature (ex : pb sur le cursus, diplôme ...)

Les informations vous concernant ont été importées depuis la base étudiante de l'établissement. Si vous constatez des erreurs, contactez votre service de scolarité afin que les modifications soient apportées à votre dossier étudiant.

TRAITEMENT ET SUIVI DE LA CANDIDATURE

Suivre l'état d'avancement de mon dossier de candidature dans une formation

A chaque phase du traitement de votre candidature un ou plusieurs mail(s) vous seront envoyés. N'oubliez pas de consulter régulièrement votre messagerie.

Que signifie « en attente ; réceptionné ; incomplet, complet »

- **En attente** : ce statut signifie que vous avez sélectionné une formation mais que vous n'avez pas encore transmis votre dossier via Ecandidat. Vous devez déposer toutes les pièces justificatives demandées pour transmettre votre dossier.
- **Réceptionné** : ce statut signifie que vous avez transmis votre dossier de candidature via Ecandidat. Le service scolarité va procéder à une vérification de votre dossier. Si des pièces sont non valables ou illisibles, vous recevrez un mail afin de les modifier.
- **Incomplet** : ce statut signifie qu'à l'étude de votre dossier par la scolarité, certaines pièces posent problème. Vous devez déposer de nouvelles pièces.
- **Complet** : cela signifie que votre dossier est correct et que celui-ci va pouvoir être examiné par la commission pédagogique.

EN CAS DE PROBLEME

Contactez un service scolarité

Pour toute information concernant le traitement et le suivi de vos candidatures, prenez contact avec le service de scolarité dont dépend la formation.

Si vous avez déjà candidaté à une formation, les coordonnées de la scolarité correspondante sont indiquées dans le dossier de candidature ou à cette adresse : <http://infos.parisdescartes.fr/scolarite/>

Je rencontre un problème avec ma candidature

Vous pouvez consulter les FAQ disponibles sur Ecandidat dans la rubrique Assistance.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter le service scolarité de la composante dans laquelle vous effectuez votre candidature : <http://infos.parisdescartes.fr/scolarite/>